



Question écrite de M. Toussaint relative au travail (précieux) de nos balayeurs de rue.

- Désireux d'en savoir un peu plus sur les contours de cette activité pas toujours considérée à sa juste valeur et pourtant essentielle à la collectivité, j'aurais quelques questions à vous adresser :

- combien avons-nous d'agents affectés au balayage et au nettoyage des rues aujourd'hui ?
- au niveau de leur organisation du travail, quelle est la méthodologie suivie ?
- nos agents ont-ils des objectifs bien précis à remplir chaque jour ?
- sont-ils évalués et si oui comment ?
- enfin, la commune met-elle en place des choses spécifiques pour les stimuler/motiver le cas échéant ?

Vous remercie par avance pour vos précisions.

Réponse:

Le service de la propreté compte 83 agents au 17 juillet 2019 divisés comme suit :

- 1 responsable de service
- 3 agents administratifs et techniques
- 5 inspecteurs
- 1 assistant technique chef
- 2 conducteurs d'équipe
- 2 responsable d'équipe
- 8 chauffeurs permis C
- 62 ouvriers auxiliaires

Le statut de ces ouvriers auxiliaires varie.

Sur 62 agents :

- 11 sont statutaires
- 9 sont contractuels
- 27 sont contractuels subventionnés
- 11 sont contractuels subventionnés rotatifs (contrat de maximum 2 ans !)
- 3 sont articles 60 du CPAS
- 1 est sous contrat d'adaptation professionnel suite à un handicap

Des ouvriers auxiliaires sont affectés à une tournée de balayage spécifique. La plupart des tournées se nettoient manuellement mais certaines se font également mécaniquement au moyen d'un aspirateur urbain (Glutton).

Chaque voirie communale bénéficie également d'un grand nettoyage au moins deux fois par an. Ce nettoyage consiste en le curage de chaque avaloir par un camion pompe le désherbage et/ou le ramassage des feuilles mortes par 3 ouvriers auxiliaires et le nettoyage de la voirie par une balayeuse mécanique. En moyenne, 4 rues ou tronçon de rue sont ainsi nettoyés par jour.

Outre le nettoyage des voiries, le service de la propreté réalise tout une série d'autres missions comme le placement, le remplacement et la vidange des corbeilles urbaines, le placement et le nettoyage des canisites, le placement et la vidange de totems à hygiène canine, le réassort des distributeurs de sacs à déjection, le ramassage des dépôts clandestins, le ramassage des sacs des balayeurs, le curage des avaloirs, l'organisation deux fois par an d'une semaine de parc à conteneurs mobiles, le maintien de la propreté sur les événements communaux ainsi que sur les brocantes, l'entretien des machines et la gestion du magasin de la propreté, la vente de poubelles rigides, la distribution de poubelles oranges, etc.

Pour réaliser toutes les tâches qui lui incombent, le personnel ouvrier d'exécution est réparti de la manière suivante :

Avec un effectif au complet, les tâches se répartissent comme suit :

Nettoyage des canisites : 2 ouvriers auxiliaires

Vidange des corbeilles urbaines : 3 ouvriers + 6 ouvriers auxiliaires (3 camions compacteurs)

Curage des avaloirs : 3 ouvriers + 3 ouvriers auxiliaires (3 camions pompe)

Balayeuses permis C : 2 ouvriers + 1 ouvrier auxiliaire (3 camions)

Balayeuse permis B : 1 ouvrier auxiliaire

Magasin : 2 ouvriers auxiliaires (distribution et entretien des machines, placement et remplacement de corbeilles, aller déposer et rechercher des balayeurs sur leur lieu de travail, etc.)

Ramassage des dépôts clandestins : 2 ouvriers auxiliaires

Equipe mobile : 2 ouvriers auxiliaires (urgence + ramassage des sacs des balayeurs)

Responsable dépôt et vente/distribution de corbeilles aux habitants : 1 ouvrier auxiliaire

2 équipes de nettoyage complet : 6 ouvriers auxiliaires

Balayeurs : 36

Ces agents sont évalués par leur supérieur hiérarchique direct au même titre que tous les autres membres du personnel.

Vu la rotation perpétuelle d'un bon nombre de membres du personnel du fait de leur statut (articles 60, contrat d'adaptation professionnel, ACS rotatif, etc.), le personnel d'encadrement focalise le suivi et la formation sur celui-ci.

Tant la direction que le personnel d'encadrement de la propreté offrent une aide diverse aux agents qui rencontrent des difficultés sur le plan personnel (recherche de logement, aide à remplir des documents administratifs, conseils divers, etc.).

Tous les agents de la propreté ont suivi la formation de « sensibilisation à la propreté et à l'environnement » organisée par l'Agence de Bruxelles-Propreté et la commune d'Uccle est la

seule commune a avoir inscrit ses agents de la propreté à la formation « agent de propreté externe » organisée par l'E.R.A.P. et qui se déroulera au deuxième semestre de cette année.